



Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Port-Lazo Boulgueff & Kérarzac

ANNEXE au REGLEMENT INTERIEUR

Objet: Règlement applicable aux sorties en mer organisées par l'APPPLBK.

Préambule : L'APPPLBK organise tout au long de la saison des sorties en mer ayant le double but de convivialité et d'apprentissage ou de perfectionnement en connaissance des techniques de navigation et de la géographie maritime locale.

Les sorties sont ouvertes aux membres de l'association et aux équipages des autres bateaux du secteur.

Afin d'assurer la réussite de ces sorties il est essentiel que chaque équipage se conforme aux règles suivantes :

Pour chaque sortie, l'association édite un programme de navigation prévisionnel. Les participants doivent obligatoirement s'inscrire en fournissant au minimum les renseignements suivants :

Nom et immatriculation du navire. Longueur , type (au moins voilier ou moteur)

Nombre de personnes prévues à bord.

Nom et coordonnées du chef de bord

Référence du contrat d'assurance en cours

Point de départ et de retour

Moyen de communication (OBLIGATOIREMMENT soit VHF souhaitée et / ou TEL portable)

Les Chefs de bord participants doivent disposer et connaître le moyen de contacter l'organisateur, à tout moment.

Le chef de bord s'engage à appliquer, à chaque sortie, les prescriptions du présent règlement. Cet engagement peut-être annuel.

Dans tous les cas le port du gilet de sécurité est obligatoire pour les trajets d'embarquement et de débarquement effectués en annexe durant la sortie.

La sortie se déroule sous la responsabilité du chef de bord du navire qui s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur, en particulier en ce qui concerne la sécurité et, éventuellement, la réglementation de pêche.

Le chef de bord est le seul à décider de l'opportunité de sortie ou d'annulation de sortie pour son bateau. Il tient informé l'organisateur de ses décisions.

Le jour de la sortie :

La sortie débute dès lors que les bateaux ont rejoint le (les) point(s) de rendez vous fixé et se termine lorsqu'ils ont rejoint leur(s) mouillage(s), par le trajet fixé.

Dès le départ chaque participant confirme sa participation à l'organisateur en validant le nombre de personnes à son bord.

Durant la sortie les participants laissent leur moyen de communication en état de veille.

L'intérêt d'une sortie en groupe est de naviguer en escadre. Cela permet à chacun de se sécuriser et de connaître les autres. Cela implique la nécessité de calquer sa vitesse sur celle des bateaux les moins rapides.

A tout moment l'organisateur peut modifier, suspendre ou annuler la sortie cours

Si, durant la sortie, un des chefs de bord quitte le groupe, il le fait savoir à l'organisateur. Sauf décision contraire il ne fait alors plus partie de l'organisation de cette sortie.

A la fin de la sortie les participants signalent leur arrivée à bon port à l'organisateur.

Remarque concernant l'organisateur : Dans le cas de navigation complexe (plusieurs origines opposées par exemple) il est possible que l'APPPLBK désigne deux bateaux « organisateurs ». Pour les participants cela ne doit pas être visible, ils s'adresseront à l'organisateur qui leur a été désigné.

En cas de non respect flagrant des ces règles l'APPPLBK se réserve le droit de refuser l'inscription ultérieure du bateau concerné pour les autres activités.

Règlement approuvé par l'assemblée générale du 13 /12 /2103

Le Président

Jean Quinquis